



CONSEIL PARTICIPATIF

COMPTE-RENDU DE LA PLENIERE DU 18 DECEMBRE 2018

N° 02/2018

Présents : Boulanger ; Baldinger ; Claude ; Delunsch ; Hinder ; Hubault ; Jacquin ; Lacaut ; Loustalot ; Mahu ; Maire ; Martinez ; Nuninger ; Olivier ; Reineville ; Schultz-Weidmann ; Weiss L. ; Weiss J-R. ; Waechter ; Berlengi (invité, non membre du Conseil Participatif)

Excusés : Brault ; Eger ; Granjean ; Riss ; Sonntag

Absents non-excusés : Broessel ; Fischer ; Laurent ; Villarmé ; Witczak

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Il rappelle que cette réunion est une plénière et par conséquent, elle est ouverte au public.

1. Accueil des nouveaux membres

Accueil de 4 nouveaux Membres qui se présentent individuellement.

Il s'agit de :

- Mme Schultz-Weidmann, 2^{ème} représentante du Groupe de Travail sur le Handicap
- M Martinez et M Nuninger, représentants du Conseil des Séniors
- M Waechter , représentant du Conseil pour la Nature et l'Environnement

2. Adoption du P.V. de la réunion du 7 novembre 2018

Le compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2018 est adopté à l'unanimité des présents.

3. Règlement Intérieur

Suite aux travaux réalisés par les 3 groupes (règles de vie commune, fonctionnement d'un groupe de travail et définition d'un sujet), ainsi que les nombreux échanges par courrier électronique, une proposition de Règlement Intérieur est présentée par le président aux membres du Conseil.

6 points sont soumis au vote des membres du Conseil Participatif présents :

- Création d'un Bureau *(adopté)*
- Vote : prépondérance de la voix du Président en cas d'égalité *(adopté)*
- Acceptation de pouvoir en cas d'indisponibilité d'un membre en plénière *(adopté)*
- Un secrétaire pour un an plutôt qu'un secrétaire de séance *(adopté)*
- Nombre d'absences consécutives non excusées déclenchant la démission d'office *(3)*
- Nombre minimum de personnes pour constituer un groupe de travail *(5)*

Après débats et échanges, il en ressort que le document nécessite une réécriture avec les rajouts proposés par les membres.

Une nouvelle mouture sera soumise pour adoption par le bureau lors de la réunion du 15 janvier 2018..

4. Désignation d'une ou d'un secrétaire si adoption du R.I.

Conformément aux termes de la Charte de Démocratie Participative qui précise que le Conseil Participatif est autonome, un secrétaire issu du Conseil Participatif est à désigner.

En effet, Cédric Berlingi, chargé de mission pour la Démocratie Participative, participera au Conseil Participatif en temps qu'apport technique de la Mairie.

Après appel à candidature, Mme Aude MAHU se propose pour le rôle de secrétaire.

Mme Claude, également volontaire, siègera au Bureau au titre de représentante du CP.

Elles sont élues à l'unanimité des présents.

5. De quels moyens avons-nous besoin ? Propositions.

En 2018, le budget de la Démocratie Participative était :

- Ligne petit matériel 2000 EUR
- Alimentation 1500 EUR
- Intervention extérieure 3000 EUR

Le Conseil Participatif peut solliciter ces crédits selon ses besoins, mais ils ne sont pas réservés uniquement au Conseil Participatif.

Le budget 2019 sera voté en janvier / février 2019.

Archivage des documents :

- Archivage électronique : nécessité de créer un espace de stockage tel que Google Drive. L'objectif est d'avoir une version unique partageable et un historique sur la durée.
- Archivage papier : une armoire est disponible dans l'Espace Monique Karr

Concernant le site internet de la ville, l'espace dédié à la Démocratie Participative est vide. Ce nouveau site internet est encore en construction. Sa réalisation nécessite du temps (définition des besoins, appels d'offres, désignation d'un prestataire etc...). Le site doit être opérationnel pour février / mars 2019.

6. Point sur les différentes thématiques existantes à ce jour et déjà abordés par des groupes de travail (par la Municipalité, etc.) Présentés par Cédric BERLINGI.

Les différents outils mis en place par la Mairie dans le cadre de la Démocratie Participative à Riedisheim :

- Les réunions de zones, qui sont plus des lieux d'information et d'échanges et de recueil des doléances des habitants.
- Les comités consultatifs sont animés par des élus, à la différence du Conseil Participatif qui est désormais autonome. (Exemple : Comité Consultatif des finances, Conseil des Seniors, etc.).

- Des groupes de travail ont également été mis en place ou accompagnés par la mairie : place Boog, les berges du canal, autour du vélo, compostage, etc. sur des projets ou thématiques plus ciblées, en fonction de demandes de citoyens ou d'une volonté de la mairie.

L'objectif de diversification des instances participatives est de favoriser l'implication d'un plus grand nombre de citoyens de Riedisheim.

Ce dispositif n'est peut-être pas parfait, mais il n'est pas figé. Si certaines expérimentations ne sont pas pertinentes, le fonctionnement de la Démocratie Participative pourra être revu.

Interactions entre le Conseil Participatif et les Comités Consultatifs :

- Afin d'assurer une représentativité des citoyens de Riedisheim, 2 membres maximum d'un Comité Consultatif peuvent être membres du Conseil Participatif. Exemple : P. Martinez et H. Nuninger du Conseil des Seniors sont membres du Conseil Participatif.
- A l'inverse, certains membres du Conseil Participatif peuvent être présents à des Comités Consultatifs. Aujourd'hui, ces personnes participent aux Comités Consultatifs. Les représentants du CP à ce jour sont : L. Weiss et P. Delunsch ils sont membres du Comité Consultatif des finances.

En pièce jointe de ce compte-rendu, la présentation faite durant la plénière par Cédric Berlengi.

7. Tour de table et recueil des sujets à débattre au CONSEIL PARTICIPATIF

Un modèle de fiche projet est proposé en séance.

Chaque membre souhaitant proposer un sujet devra compléter cette fiche et la communiquer dans les meilleurs délais au Bureau pour présentation à la prochaine Plénière.

8. Calendrier 2019

La prochaine Plénière aura lieu le mardi 15 janvier à 19h à l'Aronde. La durée (prévue) sera de 2 heures sauf nécessité impérieuse...

9. Divers

Il est demandé de pouvoir avoir des carafes d'eau et verres pour la prochaine Plénière.

Le Président :

la secrétaire :